

Luxembourg, le 22 août 2023

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« La Société luxembourgeoise de psychiatrie, pédopsychiatrie et psychothérapie a récemment publié un communiqué de presse dans lequel il fait état de rumeurs selon lesquelles le ministère de la Santé étudierait la possibilité « de délivrer des agréments pour gérer des logements thérapeutiques destinées à accueillir des personnes vulnérables à des sociétés commerciales alors que la psychiatrie extrahospitalière conventionnée à but non lucratif a pu développer un modèle de prise en charge pluridisciplinaire ambulatoire depuis plus d'un demi-siècle. »

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- *Madame la Ministre, est-il vrai que le ministère de la Santé a l'intention de délivrer des agréments pour la gestion de logements thérapeutiques à des sociétés commerciales ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons a-t-il été décidé d'emprunter cette voie, qui peut être considérée comme une commercialisation de la médecine ?*
- *Madame la Ministre, n'est-elle pas d'avis qu'il serait plus judicieux de soutenir la psychiatrie extrahospitalière conventionnée, qui s'est jusqu'à présent occupée de la prise en charge, avec des moyens supplémentaires ? Dans la négative, pour quelles raisons ? »*



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gusty GRAAS
Député



Gilles BAUM
Député